



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



**Municipalité
de
St-Didace**

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



**Municipalité
de
St-Didace**

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



**Municipalité
de
St-Didace**

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



**Municipalité
de
St-Didace**

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



**Municipalité
de
St-Didace**

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



**Municipalité
de
St-Didace**

Ordre du jour conseil 10 octobre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche au poste de Coordonnatrice à la bibliothèque
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de Motion – Projet de règlement 400-2023 (centre d'urgence 9-1-1)
 - 6.2 Dépôt – Projet de règlement 400-2023
 - 6.3 Contrat 2024-2029 avec CAUCA (9-1-1)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Demande de réfection complète de la route 348
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – enseignes d'accueil)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (débarcadère – autres achats)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (congédiement employé 01-0121)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation mineure au 100, chemin Forsight
 - 10.2 Adoption – Règlement 396-2023 (modif. zonage - chenil)
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Paiement décompte # 1 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.2 Ordre de changement ODC #2 à #8 (Aménagement paysager Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
 - 11.3 Projet restauration du presbytère (demande de prolongation du programme)
 - 11.4 Adjudication de contrat (Projet restauration du presbytère)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.